

Convocation au tribunal correctionnel

Par ArnO, le 01/07/2008 à 10:39

Bonjour a tous...je viens d'apprendre que ma proposition de commission pénale a été rejetée...je vais donc etre convoqué au tribunal correctionnelle via un huissier...cependant ,si l'huissier se rend a mon domicile alors que je n'y suis pas...quelle procédure peut il engagée (je serais absent tous le mois d'aout)

Par JamesEraser, le 01/07/2008 à 12:26

[citation]si l'huissier se rend a mon domicile alors que je n'y suis pas[/citation] Pas d'affolement, les vacances judiciaires se préparent....

Dans tous les cas, le dossier et une nouvelle date de convocation peuvent être adressé à un service de police ou de gendarmerie si l'huissier se présente chez vous et que votre retour de vacances est à posteriori de la date d'audience.

Je ne pense pas que vous serez convoqué rapidement sauf gravité exceptionnelle dans l'affaire qui vous est reprochée ou insistance de l'autre partie.

Votre convocation selon la charge du TGI ne sera probablement qu'aux environs du mois de septembre voire octobre.

Experatooment

Par **ArnO**, le **02/07/2008** à **15:22**

Merci bien...

D'autre part j'aimerais savoir si la peine seras plus elevée au tribunal correctionel par rapport a ma proposition de commission pénal..sachant que je suis coupable de vol agravé sans antecedents judiciaire...de plus,est il preferable que je prenne un avocat?

Merci bien pour votre reponse

Par JamesEraser, le 02/07/2008 à 20:26

Alors là!

Aucune constante dans ce domaine.

C'est un coup de poker sur le bon vouloir des magistrats.

Un avocat serait bien utile au cas où...

Experatooment